

chapitre d'un livre avant de voter, il est facile de conclure que cela prendra du temps.

M. GREEN: Il me semble que les mots imprimés au haut du bulletin pourraient être de beaucoup simplifiés. Ne serait-il pas satisfaisant d'imprimer les mots:

Mettre une croix dans l'espace après le mot "Oui" ou après le mot "Non", selon la manière dont on désire voter.

Cela ne serait-il pas plus simple que toute cette histoire au sujet de "toute personne habile à voter" et aussi de suite?

L'hon. M. McLARTY: Je crois pouvoir vous montrer des bulletins échantillons demain, si le comité le désire. Je ne crois pas que la question soulève de graves divergences d'opinions. Il s'agit simplement d'adopter la meilleure formule.

M. le PRÉSIDENT: M. McLarty propose que l'article 3 soit réservé.

L'hon. M. McLARTY: Seulement le premier paragraphe.

M. BLACK (Yukon): J'aimerais dire un mot avant que la motion soit mise aux voix. Le ministre a raison de dire, je crois, que les membres du comité ont été en grande partie influencés en faveur de cette forme de bulletin par l'opinion du directeur général des élections qui a dit que cette forme de bulletin avait donné satisfaction dans le passé. Après avoir écouté la discussion de ce soir, je crois franchement que le bulletin serait simplifié en n'y imprimant la question qu'une seule fois.

Si mes honorables collègues examinent le bulletin de vote qui figure dans le projet de loi, ils conviendront qu'il serait beaucoup plus simple de relever le mot "oui",—ou "non" si on préfère—, dans l'espace prévu, et d'imprimer "non" au-dessous, en tirant une ligne entre "Oui" et "Non" et en réservant après chaque mot un espace où l'électeur pourra faire sa croix. Cela serait beaucoup plus simple et permettrait d'éliminer les instructions imprimées au-dessus.

M. CRUICKSHANK: J'ai l'impression que nous perdons notre temps. Lors du dernier appel au peuple, nous avons, dans ma circonscription, résolu ces simples questions en nous en remettant au jugement de l'électeur.

M. HOMUTH: Cela n'a rien résolu.

M. CRUICKSHANK: Les gens ont fait leur croix à la bonne place. La Chambre se rend-elle compte que les Japonais sont à nos portes et que nous perdons notre temps à parler de balivernes.

[M. Homuth.]

M. ROSS (St. Paul's): Et à tenir un plébiscite.

M. HANSELL: Je sais que je suis de petite taille, monsieur le président, mais je pourrais un jour exercer les fonctions d'un ministre de l'Agriculture et alors, je réussirais à me faire voir et à me faire entendre. Je souscris à tout ce qui s'est dit au sujet de la confusion à laquelle ce bulletin peut donner lieu. L'honorable député de Cariboo a signalé le texte du bulletin et a émis l'avis que les électeurs liront les lignes du dessus. Ce qui m'intéresse davantage, c'est ce qu'ils liront au sujet de la proposition sur laquelle ils devront se prononcer. Cela m'inquiète plus que la disposition du bulletin. La question posée aux électeurs sera la suivante:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

J'ai médité une solution et ne puis imaginer que deux moyens de lever des effectifs: par la conscription ou par le volontariat. On peut toujours réglementer sur la méthode. Lorsqu'il s'agit d'appeler un homme sous les armes, le Gouvernement peut se demander s'il doit lui adresser une carte postale ou déléguer à un officier le soin de le convoquer. Je demanderais au ministre de nous dire quelles sont les modalités actuelles de recrutement et quels engagements le Gouvernement a pris qui l'astreigne à se limiter à quelques méthodes particulières de recrutement? Je ne crois pas que le Gouvernement souffre de restrictions quant à ses méthodes de recrutement. Le Gouvernement ne restreint que dans le choix des endroits où il puisse expédier les militaires qu'il a incorporés. Mais cela ne figure pas sur le bulletin de vote et j'ai l'impression que le peuple ne saura pas bien clairement sur quoi il votera quand il lira la question.

Et puisque nous en sommes au bulletin, j'appuie la recommandation qu'a formulée le ministre de réserver la question du bulletin jusqu'à ce qu'il ait pu en étudier de nouveau la forme. Toutefois, s'il doit remettre à l'étude la question du bulletin, il y a un nombre d'autres points qu'il devrait considérer à nouveau, à commencer par celui que j'ai déjà mentionné, à savoir la forme que doit prendre la question à poser. Je voudrais, en temps utile, monsieur le président, proposer un amendement. J'ignore si le moment est propice ou non mais je vais soumettre une proposition à votre bon plaisir et si c'est maintenant le temps de la mettre aux voix, le ministre pourra l'agréer et l'introduire dans le bulletin de vote et la soumettre à l'approbation de la Chambre quand il reviendra. Je propose donc que l'on ajoute à la question qui figurera sur le